

**BUDGET COMMUNAL 2017**

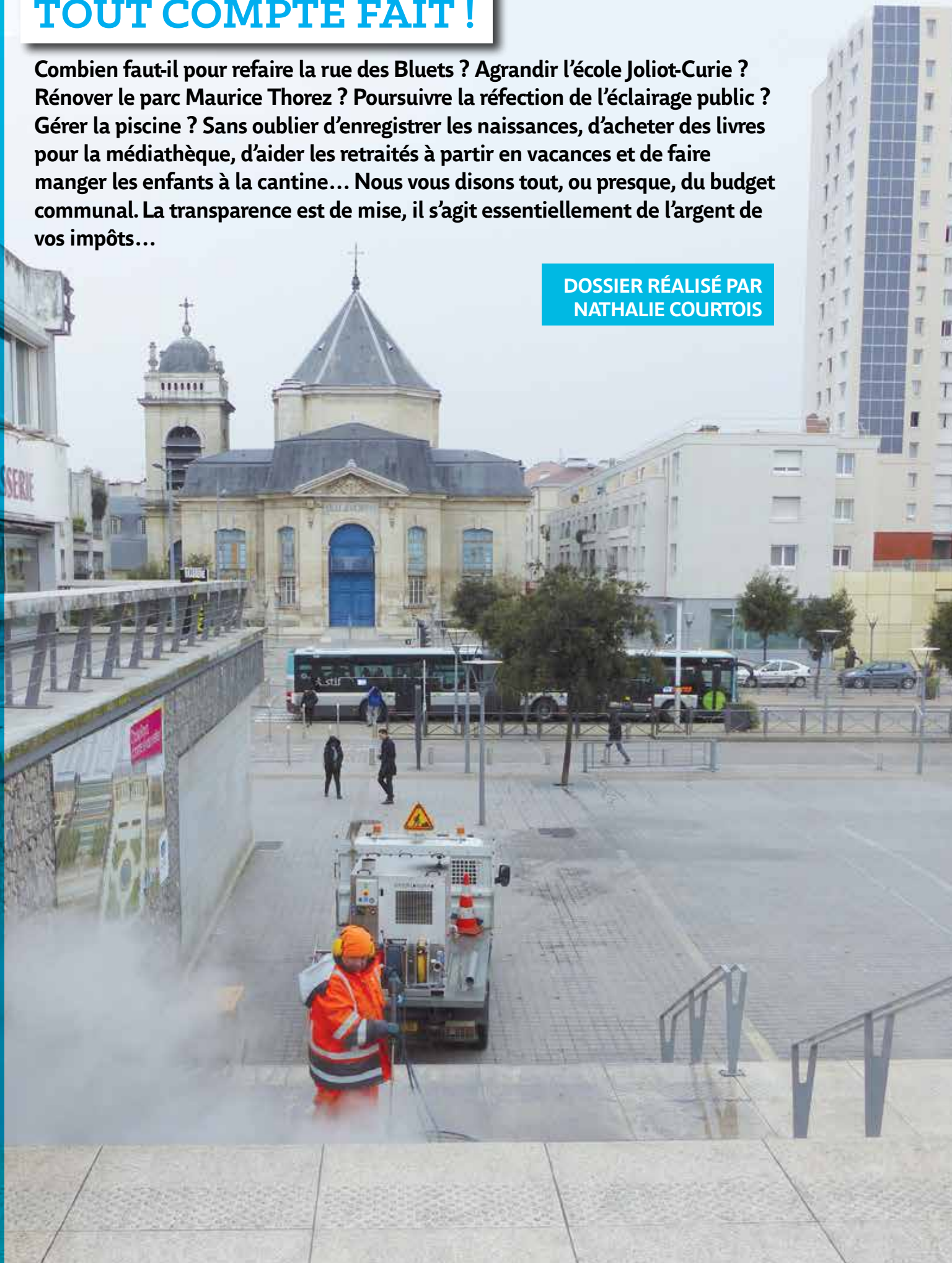


## **TOUT COMPTE FAIT !**

**Combien faut-il pour refaire la rue des Bluets ? Agrandir l'école Joliot-Curie ? Rénover le parc Maurice Thorez ? Poursuivre la réfection de l'éclairage public ? Gérer la piscine ? Sans oublier d'enregistrer les naissances, d'acheter des livres pour la médiathèque, d'aider les retraités à partir en vacances et de faire manger les enfants à la cantine... Nous vous disons tout, ou presque, du budget communal. La transparence est de mise, il s'agit essentiellement de l'argent de vos impôts...**

**DOSSIER RÉALISÉ PAR  
NATHALIE COURTOIS**

**DOSSIER**







L'enfance au cœur du budget communal.

## Des dépenses au plus près du quotidien

**Des équipements, du matériel et du personnel pour faire vivre les services publics : le fonctionnement quotidien des activités municipales est financé par 80% du budget de la ville.**

**N**ous vous ferons grâce de la colonne des dizaines et même de celle des centaines au fil de ces pages, mais sachez cependant que le budget de la commune doit être équilibré à l'euro près. Les dépenses ne doivent évidemment pas dépasser les recettes. «La particularité du budget de cette année réside essentiellement dans le transfert effectif de certaines compétences, notamment eau-assainissement et ordures ménagères au territoire Grand-Orly, Seine-Bièvre, précise Monique Dos Reis, responsable du service financier. De ce fait, les dépenses et recettes afférentes ne figurent donc pas dans cet exercice budgétaire 2017.»

Celui-ci s'élève à 90 752 284 euros très exactement. À l'aune de nos dépenses quotidiennes, les chiffres du budget communal peuvent donner le tournis : un total de près de 91 millions d'euros donc, répartis en 71,5 millions pour le fonctionnement courant

et un peu plus de 19 millions pour les investissements prévus dans l'année.

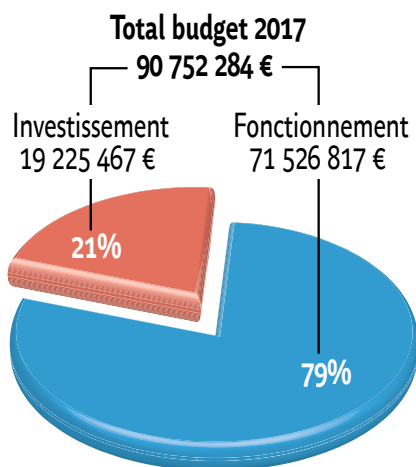
Le premier budget est stable par rapport à 2016 (+ 0,31 %), ce qui témoigne d'une maîtrise des dépenses communales pour contrebalancer la hausse des tarifs énergétiques, des nouveaux services, crèches notamment. Les investissements, en revanche, sont en diminution (- 6 %) en raison principalement de la baisse d'un certain nombre de recettes (lire pages suivantes).

### L'enfance et la jeunesse comme priorité

Six grands secteurs se distinguent : enseignement, aménagement urbain et environnement, sport et jeunesse, culture, social et santé, administration générale. Commençons par ce dernier puisqu'il est le premier dans l'ordre des dépenses de fonctionnement. Un peu plus de 25 millions sont utilisés pour fournir tous les autres services à la population, hors secteurs

mentionnés ci-dessus : l'état-civil, les mariages, l'organisation des bureaux de vote lors des élections, le fonctionnement du conseil municipal, les relations avec les associations ou encore la diffusion de l'information. Et puis, il y a aussi tout ce que le public ne voit pas, comme les services financiers ou la direction des ressources humaines, tout aussi indispensables pour faire tourner les rouages du service public.

La scolarité et l'accueil des enfants constituent une des priorités municipales : 16 % du budget de fonctionnement (11,5 millions d'euros) sont consacrés à entretenir et à doter les écoles maternelles et élémentaires en mobilier et en fournitures. La restauration scolaire – les repas et l'encadrement des enfants – représente près de 3 millions d'euros. La jeunesse et les sports constituent le pendant de la scolarité (10,1 millions, 14 % du budget). Sur les 6,3 millions destinés aux jeunes, près de 4 millions financent les centres de loisirs, le reste se



## Les six domaines d'action municipale prioritaires, représentant 60% du budget (en millions d'euros) :

- 3.17** Action sociale et santé (CMS, CCAS...)
- 3.5** Sport (équipements sportifs, école des sports...)
- 5.7** Culture (Médiathèques, La Tannerie, théâtre cinéma Paul Eluard...)
- 9.8** Petite enfance, enfance et jeunesse (crèches, centres de loisirs et de vacances, service jeunesse...)
- 15.24** Ecoles (construction, équipements en mobiliers et informatique, entretien...)
- 17.85** Espace public (aménagement et entretien voiries et espaces verts, sécurité, urbanisme...)

répartissant entre les autres activités de loisirs et les centres de vacances. Quant aux crédits pour le sport, on le comprendra facilement, ils permettent de gérer les équipements (dont 1 million d'euros pour la piscine).

### Entretien l'espace public et des équipements

Un autre grand poste budgétaire est attribué à l'aménagement urbain et à l'environnement (10,7 millions d'euros, 15 % du budget de fonctionnement). Cet argent sert surtout à entretenir et à nettoyer les rues, les espaces verts, et à gérer l'éclairage public. La propreté constitue le premier poste budgétaire de ce secteur (2,4 millions d'euros), après la collecte des ordures ménagères (lire ci-contre).

La culture représente 8 % du fonctionnement municipal, largement au-dessus du fameux «1 %» revendiqué pour le budget de l'État.

Les trois principaux équipements culturels de la ville reçoivent des crédits et subventions qui leur permettent de pratiquer des tarifs accessibles à tous : La Tannerie (environ 2 millions d'euros), le théâtre-cinéma Paul Éluard (924 000) et les

bibliothèques (1,8 millions, dont 128 000 euros destinés aux achats de livres, de disques et de films).

### Un budget solidaire

Permettre à tous de vivre dignement est aussi au cœur du budget relatif aux questions sociales et à la santé. Si l'ensemble du budget tient compte des réalités quotidiennes des Choisyens – à l'image des activités facturées en fonction des revenus –, l'accompagnement des personnes en difficulté ou fragilisées par l'âge ou le handicap fait l'objet de crédits particuliers. C'est ainsi que 2,5 millions d'euros sont consacrés aux interventions sociales et notamment à celles du CCAS.

Le centre municipal de santé reçoit quant à lui près de 580 000 euros qui contribuent au bon fonctionnement des services de soins à des tarifs conventionnés.

### PLUS D'INFOS :

L'ensemble du budget est consultable en ligne sur : [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

## TROIS QUESTIONS À ...



**FRÉDÉRIC TISLER,**  
adjoint au maire en charge des Finances

### «Des efforts budgétaires dans plusieurs secteurs»

**Choisy-infos :** Comment le budget est-il équilibré en 2017?

**Frédéric Tisler :** Nous réalisons des économies en évaluant la pertinence de chaque dépense. Pour 2017, par exemple, la masse salariale est stable, tout en incluant les mesures gouvernementales de revalorisation salariale. Nous veillons à maîtriser l'emprunt, qui reste à un niveau tout à fait supportable pour le budget, sans trop peser sur l'avenir. Nous sommes contraints d'augmenter les taux d'imposition de 3%, précisément pour ne pas avoir trop à emprunter. Nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 2011, et par ailleurs, les abattements à la base restent très avantageux.

**C. I. :** Quels choix de la majorité municipale pour maintenir et renforcer le service public de proximité ?

**F.T. :** Le produit de cet effort fiscal est clairement identifiable dans le budget 2017, pour que chacun puisse bien voir à quoi cela va servir. Donc, sans tout citer ici, je mettrai en avant la mise en place, au sein de notre mairie en 2017, d'un accueil nettement amélioré pour nos concitoyens qui y viennent pour leurs démarches. Nous préparons également une évolution notable des services rendus à l'espace Mouloudji dans les Gondoles. Par ailleurs notre effort porte aussi sur l'ordre public, avec le recrutement de deux ASVP supplémentaires..

**C. I. :** Quelles sont les grandes priorités en matière d'investissement ?

**F.T. :** Notre population augmente : on accompagne cela par la création et l'entretien des équipements pour l'enfance. Après la nouvelle crèche Tony Lainé, citons la poursuite de la construction/ rénovation des écoles Langevin/Mandela. Un agrandissement conséquent de l'école Joliot-Curie est également prévu. L'effort budgétaire est sensible sur la voirie et l'éclairage, sur les circulations douces, le stationnement et le schéma de mobilité. Des efforts portent aussi sur plusieurs équipements sportifs.



**RECETTES**

# D'où vient l'argent du budget ?

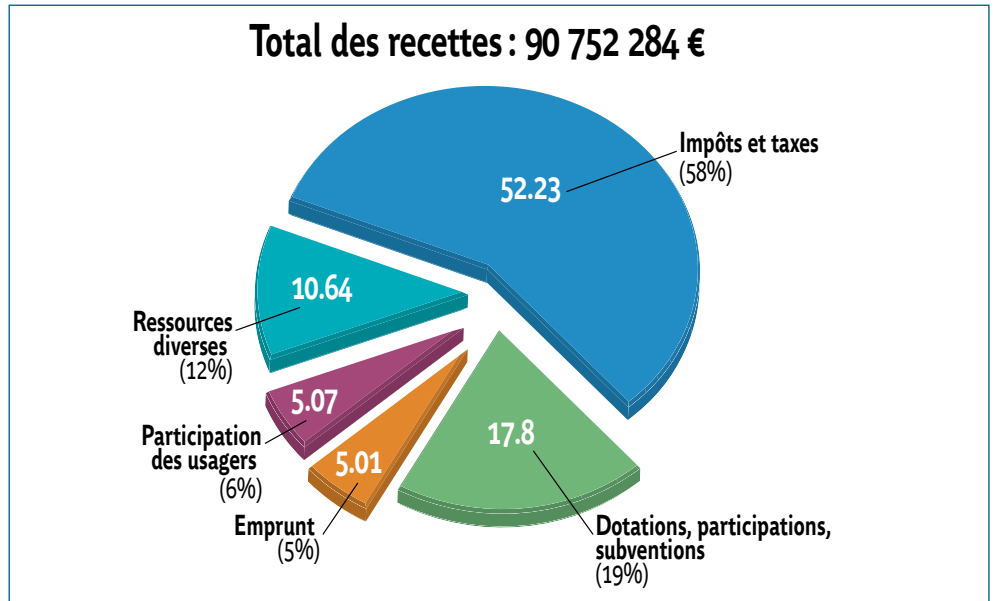
**Avant de dépenser, il convient de s'assurer d'avoir de quoi payer... Les impôts locaux, les dotations de l'État et les tarifs des activités municipales constituent l'essentiel des ressources budgétaires.**

**P**uisque, le budget doit être équilibré à l'euro près. Dans une période où la population augmente, où les besoins sociaux sont croissants et où les dotations de l'État sont en diminution, l'équation semblait difficile à résoudre. Les orientations de la majorité municipale œuvrent à optimiser les dépenses tout en maintenant les services, et de trouver de nouvelles sources de financements, notamment par le biais d'une hausse des impôts et des tarifs des activités.

La principale ressource du budget de fonctionnement réside dans les impôts et des taxes. Leur produit représente 58 % des recettes budgétaires, soit un peu plus de 52 millions d'euros. Près de 30 millions proviennent directement des impôts payés par les Choisyens : taxe d'habitation, taxe foncière pour les propriétaires et taxe foncière sur les terrains. Après plusieurs années sans augmentation, le taux communal d'imposition a donc été relevé de 3 % pour 2017. Une hausse jugée indispensable pour proposer des services publics de qualité et qui rapportera près de 900 000 euros supplémentaires en 2017. Les entreprises sont, dans une moindre mesure, mises aussi à contribution.

**Baisse des dotations**

Enfin, et c'est une ressource fiscale indirecte, la Métropole du Grand Paris verse une compensation qui correspond plus ou moins à ce que percevait la ville en 2015 au titre de la fiscalité économique (13,5 millions d'euros en 2017). Deuxième grande ressource : les dotations de



l'État et les participations d'autres collectivités, qui représentent 19,6 % des recettes.

Les dotations sont globalement en baisse, passant de 16,3 millions d'euros en 2016 à 12,5 millions en 2017, soit une diminution de 30%. La dotation globale de fonctionnement, notamment, accuse un recul de 8,6 % par rapport à l'année dernière. Cette nouvelle diminution porte à 3,4 millions d'euros la perte de ressources pour la commune depuis 2014. Par ailleurs : Choisy bénéficie cette année de la dotation de solidarité urbaine, une aide de l'État versée aux communes en difficulté.

La Ville était sortie de ce dispositif en 2013 ; aujourd'hui, il lui permet de récupérer 2,7 millions d'euros.

Enfin, troisième ressource pour les finances communales : les tarifs payés par les usagers des activités et équipements municipaux comme les cantines scolaires, le conservatoire, la piscine... Ces recettes représentent un peu plus de 5,6 % du budget (5 millions d'euros) et progressent de près de 2 %, correspondant à l'augmentation moyenne de la plupart des tarifs. Les accueils et les centres de loisirs, ainsi que la restauration collective génèrent plus de la moitié de ces recettes.

Qu'ils aient ou non des enfants, tous les Choisyens contribuent ainsi à financer les services publics communs à toute la population.



Avec 5 millions d'euros, les tarifs payés par les usagers des activités et équipements municipaux représentent près de 6% des recettes du budget.

**Qui décide des taux d'imposition ?**

La commune et le Département sont les principaux bénéficiaires des impôts locaux : ce sont ces collectivités qui, tous les ans, choisissent le taux qu'elles appliqueront. Ainsi, le conseil municipal de Choisy a-t-il décidé d'appliquer pour 2017 les taux de 24,19 % à la taxe d'habitation et de 26,09 % à la taxe foncière, soit une hausse de 3 % par rapport à 2016.

La Ville dispose également d'une marge de manœuvre quant au niveau des abattements qu'elle peut appliquer. À Choisy, les élus ont décidé de retenir le seuil le plus élevé, notamment pour mieux adapter les impôts à la composition familiale.

© PRISCILLA FARI

## INVESTISSEMENTS

# Du nouveau au coin de la rue

**Choisy, ville attractive, dont la population augmente : les investissements prévus au budget communal favorisent et accompagnent ce dynamisme. Un cadre de vie plus agréable et des équipements nouveaux sont au cœur du budget 2017.**

**L'**aménagement urbain et les travaux dans les écoles et les bâtiments publics constituent l'essentiel des 19 millions du budget d'investissement.

Ces lignes budgétaires sont par définition consacrées à des opérations uniques, sauf lorsqu'il s'agit de projets financés sur plusieurs exercices budgétaires. Ce sera le cas en 2017 de la création du groupe scolaire Nelson Mandela et du programme de renouvellement urbain dans le centre-ville et dans le quartier Choisy Sud. Ces investissements sont financés par plusieurs biais. Tout d'abord, des dotations et des subventions, pour un montant global de 5,5 millions d'euros. Le fonds de compensation pour la TVA est ainsi versé par l'État pour atténuer les charges de TVA que la commune paie mais qu'elle ne peut récupérer (1,5 million d'euros). Des subventions sont aussi prévues pour des opérations d'ampleur (2,8 millions). Autre ressource : l'autofinancement, c'est-à-dire ce que la commune réussit à dégager de son budget de fonctionnement pour le consacrer aux investissements.

Cette somme s'élève cette année à 2,3 millions, contre 920 000 euros en 2016 et 34 000 euros en 2015 ! Cette bonne nouvelle permet à la ville de moins emprunter : 5 millions d'euros en 2017, soit un des chiffres les plus bas de ces dernières années.

### Les principaux investissements 2017 :

#### Espaces publics :

- Éclairage public : 990 000 euros
- Travaux d'aménagement dans le cadre du schéma de mobilité : 310 000 euros.
- Plantation d'arbres et aménagement de terrains : 365 000 euros, dont 150 000 euros pour la rénovation du parc Maurice Thorez.

#### Aménagement urbain :

- Acquisitions foncières : 860 000 euros (64 rue Alsace-Lorraine, Relais assistantes maternelles de la Dalle, acquisitions dans les secteurs Villeneuve-Saint-Georges et Lugo).
- Subvention de surcharge foncière liée au programme de la reconstruction de la résidence sociale ADEF (130 logements) sur le site de la Fonderie fine : 250 000 euros.
- Acquisitions d'usufruits et donc de la gestion des locaux commerciaux de la galerie Rouget de Lisle : 100 000 euros.



L'aménagement de la ville est bien présent dans le budget communal 2017.

#### Équipements sportifs :

- Matériels et aménagements : 300 000 euros, dont 80 000 euros pour la réfection des sols des gymnases.
- Réalisation d'un «convisport» dans le quartier du Port : 150 000 euros
- Participation à la construction d'un nouveau gymnase aux Hautes Bornes : 300 000 euros.

#### Écoles :

- Groupe scolaire Nelson Mandela : 3 millions d'euros.
- Travaux programmés et réserves pour d'autres interventions dans les écoles : 700 000 euros.
- Projet d'agrandissement de l'école élémentaire Joliot-Curie : 500 000 euros.

### Transfert de compétences

Deux prérogatives municipales ont été transférées cette année au Territoire intercommunal :

- La collecte des ordures ménagères et les réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales). Les recettes et dépenses affectées à ces fonctions sortent donc du budget communal. Il en est notamment ainsi du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue par la commune (4,2 millions d'euros attendus en 2017) et qui sera reversée à la nouvelle collectivité.

### Nouvelles dépenses

Trois nouveaux services apparaissent au budget de fonctionnement 2017 :

- Crèche Tony Lainé et réservation de places dans la crèche du Port (montant supplémentaire de 146 000 euros, déduction faite des recettes).
- Actions en faveur de l'espace public en termes de stationnement et de surveillance (+ 200 000 euros).
- Prise en charge des études surveillées, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement (+ 17 000 euros, déduction faite des recettes).